

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1377

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et facilement »

les mots :

« , simple, claire et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli. Le terme "facilement" n'est pas une notion juridique et présente le travers d'être sujet à une trop grande interprétation. C'est pourquoi il est proposé par cet amendement de lui préférer les critères de simplicité et de clarté que l'on retrouve plus fréquemment dans les textes législatifs et qui ont une connotation plus juridique.